

Berne, le mardi, 11 juin 2019

Communiqué de presse

**«Égalité pour les femmes en situation de handicap»
Une grève pour une double égalité**

AGILE.CH se joint à la Grève des femmes en exigeant une égalité dans les faits, y compris pour les femmes en situation de handicap. La perspective du handicap est trop souvent absente dans les mesures de promotion de l'égalité entre femmes et hommes. AGILE.CH plaide pour une double égalité: droits égaux et autodétermination pour les femmes en situation de handicap.

La [Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées](#) (CDPH) reconnaît le fait que des mesures spécifiques sont indispensables pour garantir l'égalité pour les femmes en situation de handicap. Un article entier (art. 6) leur est consacré et les aspects liés au genre sont inclus dans plusieurs autres articles, puisqu'il s'agit d'un thème transversal. La CDPH est en vigueur en Suisse depuis plus de 5 ans maintenant. Bien qu'elle soit contraignante, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure elle a contribué à l'amélioration des conditions de vie des 985 000 femmes et jeunes filles handicapées en Suisse.

Le 14 juin, les femmes en situation de handicap se rassembleront dans différents endroits du pays, pour être enfin vues et entendues. Elles reprendront les revendications de l'[appel](#) de la Grève des femmes, notamment les trois points suivants:

11. *...Nous voulons une société sans entraves et de l'assistance pour que les femmes avec handicap puissent vivre librement...*

Le travail de care, typique des femmes, est encore très mal rémunéré. Les personnes en situation de handicap veulent pouvoir verser un salaire équitable aux personnes qui les aident.

3. *...Nous voulons la valorisation des métiers «féminins» et leur juste rémunération. Nous voulons des assurances sociales qui nous garantissent des rentes dignes...*

Les assurances sociales assurent les salaires, mais pas le travail. Le travail à temps partiel et les bas salaires qui sont le lot des emplois «typiquement féminins» génèrent des rentes AI trop basses pour les femmes.

9. *... [Nous] exigeons un plan national de prévention et de lutte qui mette aussi en œuvre la Convention d'Istanbul...*

Lors de la formulation de concepts et l'organisation d'activités liées au genre, les besoins des femmes handicapées doivent toujours être pris en compte. Par exemple, le fait que les informations du site [Aide aux victimes en Suisse](#) soient traduites en langue des signes est encourageant. Puissent de nombreux autres organismes et institutions en faire de même !

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps
031 390 39 39 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.

Réflexions/témoignages de deux femmes en situation de handicap

«La double égalité, pour moi cela signifie qu'en tant que femme handicapée, je sois valorisée et prise au sérieux. Je le constate dans mon travail: je suis la seule enseignante d'économie et droit du département et l'unique personne en situation de handicap de tout l'établissement. Soit! Mais il est regrettable que nous devons encore thématiser une telle évidence.» Simone Leuenberger est professeure dans un gymnase et vie avec une myopathie.

«Lorsque j'étais jeune, j'avais un job mal payé à temps partiel, avec l'espoir qu'un jour je gagne mieux. Puis je suis tombée malade. Et comme je n'avais pas gagné grand-chose jusque-là, ma demi-rente AI est diminuée en conséquence. Pour le calcul de la rente AI, peu importe que j'aie eu ou non d'évolution salariale. Le supplément de carrière ne s'applique qu'aux rentes de survivants, pas à celles de l'AI. Pour moi, l'égalité implique que même les femmes qui occupent des postes typiquement féminins, et/ou travaillent à temps partiel, aient droit à des prestations sociales leur permettant de subvenir à leurs besoins.» Anita Wymann, collaboratrice administrative chez AGILE.CH, qui vit avec une sclérose en plaque.

Plus d'informations sur le thème des femmes en situation de handicap:

- [Handicap & politique, édition 1/2017 «Les femmes avec handicaps au pouvoir!»](#)